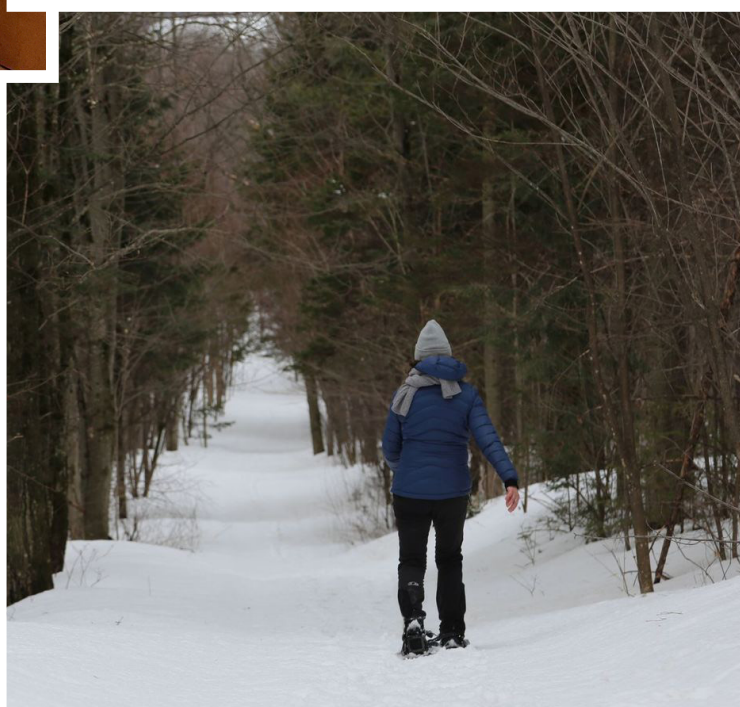
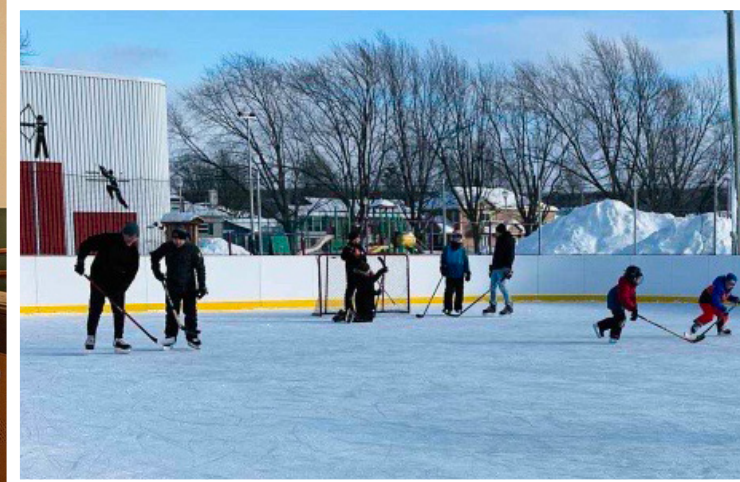
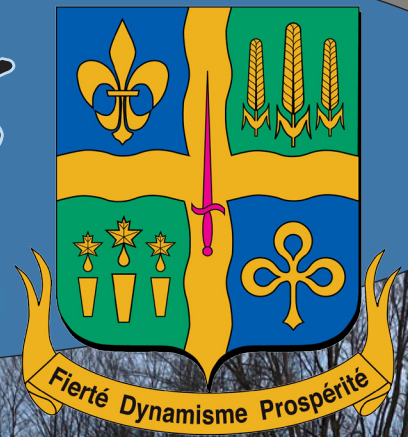


Le Beau Rivageois

volume 21 • numéro 213

Janvier 2024



LE MOT DU MAIRE

Chères Beaurivageoises et chers Beaurivageois,

Tout d'abord, je vous souhaite à tous une bonne année ! Le temps des Fêtes est terminé et nous entamons maintenant la nouvelle année. 2024 sera remplie de projets variés dont le but sera de continuer de développer Saint-Patrice et vous offrir un milieu de vie qui vous rendra fier.

Le conseil municipal a adopté récemment le budget pour l'année 2024. Une section de ce journal y sera consacrée, ne manquez pas d'y jeter un œil. Pour toutes questions s'y rattachant, n'hésitez pas à contacter le bureau municipal et notre équipe se fera plaisir de vous répondre.

Malgré un Noël vert dans la région et une température peu clémentine pour les activités hivernales, je suis heureux de vous annoncer l'ouverture officielle 2024 de la patinoire extérieure. Venez profiter de nos nouvelles installations ! Je vous demande, par respect pour tous, d'observer les codes de bonne conduite de la patinoire. De plus, je vous lance une invitation officielle à la soirée de la Fête hivernale du vendredi 16 février 2024 qui se déroulera sous le thème de la Saint-Valentin de 18h30 à 21h00. Musique, patinage, grignotines et breuvages seront au rendez-vous, on vous y attend !

Parlant activités hivernales, le Sentier du Boisé est également ouvert. Vous pouvez y pratiquer la raquette sur une distance de 2 km, une aire de repos y a été aménagée pour votre confort. Malheureusement, le ski de fond ne fera pas partie de la programmation du sentier cette année, mais nous constituerons un nouveau comité pour l'année prochaine et nous reviendrons en force. N'hésitez pas à manifester votre intérêt à notre agente de développement, Isabelle Toutant.

Il est, je crois, important de rappeler que le sentier ne serait pas praticable cette année sans le précieux soutien de M. Stéphane Therrien qui s'occupera de l'entretien des pistes de raquette pour la saison 2024. M. Therrien, merci !

Pour répondre à nos engagements 2024 de la planification stratégique, il me fait plaisir de vous parler de plusieurs projets déjà amorcés :



Afin d'honorer son titre d'amie des aînés, la Municipalité a renouvelé l'entente de service de transport adapté sur son territoire.

Nous avons mandaté Option Aménagement, firme spécialisée en architecture de paysage et en urbanisme, pour nous épauler dans la réalisation du plan directeur de développement et d'aménagement du cœur de village de Saint-Patrice-de-Beaurivage. Nous sommes très enthousiastes à l'idée de cette coopération qui aura pour but de faire rayonner davantage la municipalité.

Afin de faciliter l'accès aux loisirs dans la municipalité, nous avons, le 20 décembre dernier, opté pour la plateforme d'inscription en ligne AMILIA qui nous permettra de faire les inscriptions aux activités de loisirs à Saint-Patrice. Nous ne pouvons promettre que la plateforme sera opérationnelle avant les inscriptions pour la semaine de relâche, mais nous travaillons fort à ce qu'elle soit prête pour celles de la programmation de loisirs printemps 2024. Cette plateforme servira entre autres aux inscriptions du camp de jour

estival et de la relâche, de la réservation de plateaux sportifs et la réservation de salles.

Concernant les nouvelles de la salle municipale, elle demeure malheureusement fermée jusqu'à nouvel ordre. Un ingénieur en bâtiment s'est présenté le 23 janvier 2024 afin d'en faire l'inspection. Nous vous tiendrons au courant des conclusions de son rapport dès que nous l'aurons.

Enfin, il y aura un service de garde lors de la semaine de relâche en collaboration avec l'Œuvre des terrains de jeux de Saint-Patrice. Tous les détails vous seront communiqués sous peu.

Première conclusion de cette année 2024 : il me fait plaisir d'entamer cette nouvelle année avec vous et je tiens à remercier tous ceux et celles qui font de Saint-Patrice une communauté aussi vivante. Travaillons ensemble à son rayonnement. Fierté ! Dynamisme et Prospérité !



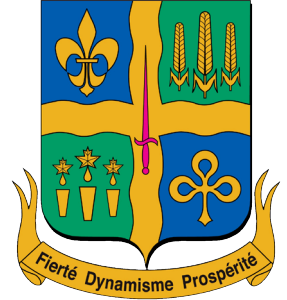
Samuel Boudreault,
Maire de Saint-Patrice-de-Beaurivage

ORDRE DU JOUR

Séance ordinaire du 16 janvier 2024

3553-01-2024	Adoption de l'ordre du jour
3554-01-2024	Séance ordinaire du 12 décembre 2023
3555-01-2024	Séance extraordinaire du 12 décembre 2023
3556-01-2024	Séance extraordinaire du 20 décembre 2023
3557-01-2024	Présentation des états financiers 2022
3558-01-2024	Adoption Règlement 403-2023 - Règlement de Taxation pour l'année 2024
3559-01-2024	Adoption du règlement 404-2023 - Taxe Spéciale pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux faites par la MRC de Lotbinière.
3560-01-2024	Autorisation des dépenses incompressibles pour l'année fiscale 2024
3561-01-2024	Achat de matériel informatique
3562-01-2024	Implantation MI Consultants
3563-01-2024	Attestation des dépenses réalisées dans le cadre de Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien
3564-01-2024	Directeur des travaux publics, pouvoir de dépenser
3565-01-2024	Demande de don – Festival à la grange
3566-01-2024	Demande de don - Fête de la pêche 2024-2025 et programme pêche en herbe
3567-01-2024	Dépenses incompressibles et comptes à payer pour le mois de décembre 2023
3568-01-2024	Clôture de la séance

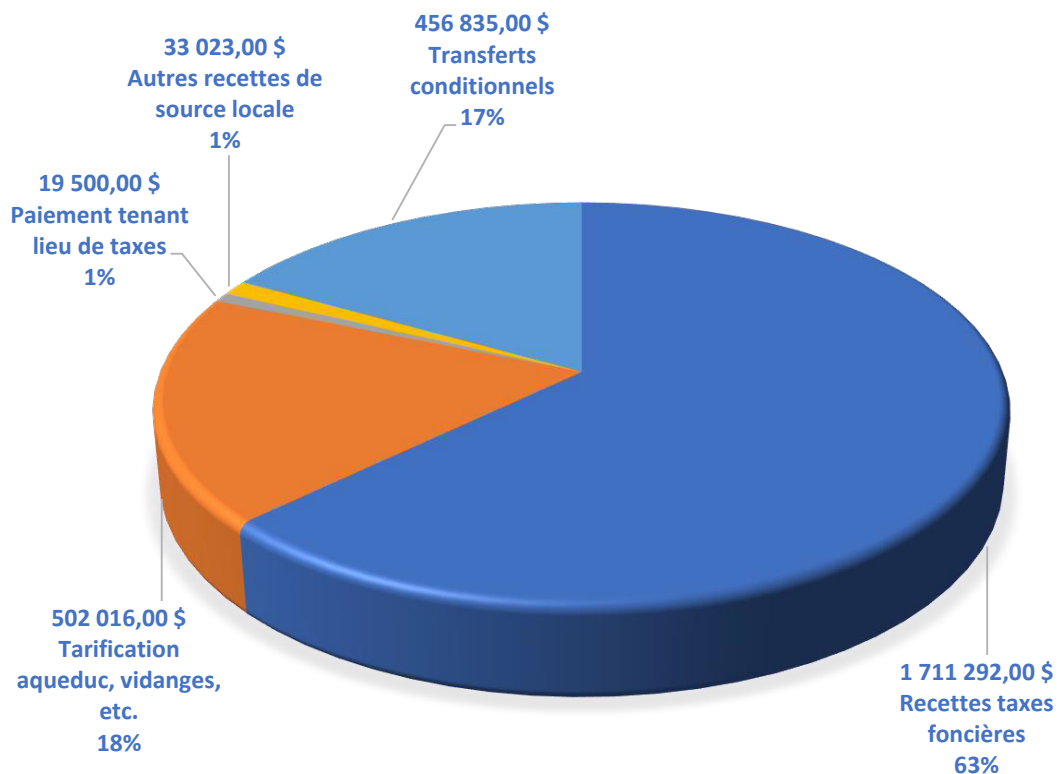
RECETTES



RECETTES 2024

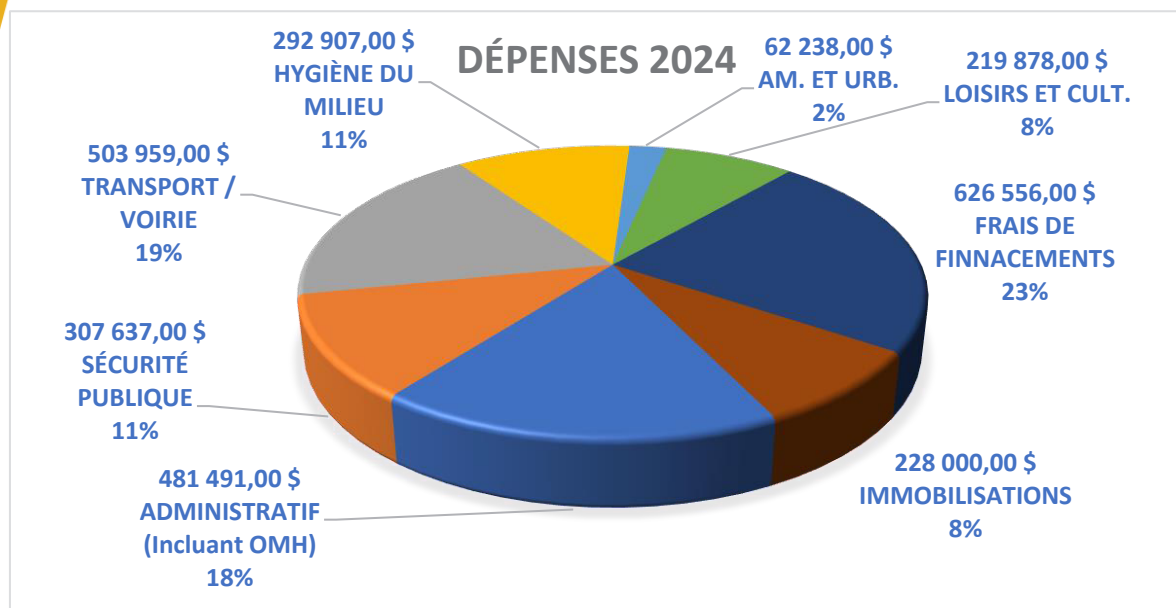
Sources	Montant (\$)
Recettes taxes foncières	1 711 292,00 \$
Tarification aqueduc, vidanges, etc.	502 016,00 \$
Païement tenant lieu de taxes	19 500,00 \$
Autres recettes de source locale	33 023,00 \$
Transferts conditionnels	456 835,00 \$
Total	2 722 666,00 \$

RECETTES 2024



DÉPENSES

DÉPENSES 2024	
Secteur d'activités	Montant
Administratif (incluant omh) ¹	481 491,00 \$
Sécurité publique ²	307 637,00 \$
Transport / voirie ³	503 959,00 \$
Hygiène du milieu ⁴	292 907,00 \$
Am. Et urb. ⁵	62 238,00 \$
Loisirs et culture ⁶	219 878,00 \$
Frais de financements ⁷	626 556,00 \$
Immobilisations	228 000,00 \$
TOTAL	2 722 666,00 \$



¹ Conseil municipal / Application de la loi / Administration / Greffe-élections / Gestion de personnel / OMH
Beaurivage / Autres (Assurances et frais juridiques)

² Sûreté du Québec / sécurité incendie / sécurité civile / éclairage

³ Voirie / Déneigements des routes / signalisation et stationnement / transport collectif

⁴ Réseau de distribution d'eau / traitement des eaux usées / bac brun / déchets domestiques / hygiène du milieu

⁵ Évaluation / aménagement et urbanisme

⁶ Pro motion et développement économique / centre communautaire / patinoire / parc et otj / bibliothèques / autres (Quotes-parts, relations publiques et subvention loisirs et culture)

⁷ Remboursements de la dette (capital et intérêt)

PROGRAMME TRIENNAL 2024-2025-2026

Répartition des dépenses selon les périodes de réalisations

	2024	2025	2026	Financement
Chemins, rues, routes, trottoirs				
	- \$	- \$	- \$	
Programme d'amélioration du réseau routier	10 000,00 \$	10 000,00 \$	10 000,00 \$	Subvention
Infrastructure du rang St-Charles ouest	1500 000,00 \$			PAVL Subvention
Parc Industriel	1500 000,00 \$			Immobilisation
Quartier résidentiel rue du boisé		260 000,00 \$		Immobilisation
Approvisionnement et traitement de l'eau				
				Budget immobilisations
Traitement des eaux usées				
		- \$	- \$	
Réseau d'eau et égout				
Autres infrastructures				
Parc Raymond Blais	195 000,00 \$	- \$	- \$	Subv.
	- \$	- \$	- \$	
Réseau d'électricité				
Lumières de rue	15 000 \$	5 000,00 \$	5 000,00 \$	Budget immobilisations
Édifices administratifs				
Immeuble du 486, rue Principale	40 000 \$		- \$	Budget immobilisations
	- \$		- \$	
Édifices communautaires				
Salle communautaire		3 500 000,00 \$	- \$	Subvention PRACIM
Améliorations locatives				
	- \$	- \$	- \$	
Véhicules				
Prévoir une réserve pour matériel roulant	3 000,00 \$	3 000,00 \$	3 000,00 \$	À prévoir
Ameublement et équipement de bureau, informatique				
site-web	4 000,00 \$			Budget immobilisations
Machinerie, outillage et équipement				
Achat camion (pick up)	40 000,00 \$			Budget immobilisations
Protection incendie Sécurité publique				
	- \$	- \$	- \$	Budget immobilisations
	- \$	- \$	- \$	
	- \$	- \$	- \$	
	- \$	- \$	- \$	
Loisirs				
		- \$	- \$	Subvention
Jeux d'eau	217 000,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	Subvention / immobilisations
Autres				
Embellissement du secteur des puits / développement section résidentiel		10 000,00 \$		Budget immobilisations
Total	3 524 000,00 \$	3 788 000,00 \$	18 000,00 \$	7 312 000,00 \$

Chers Beaurivageois et chères Beaurivageoises

Comme vous pouvez le constater, c'est un budget équilibré dont les recettes égalent les dépenses. Le budget pour l'année 2024 sera influencé par l'augmentation du coût de la vie ainsi que par l'inflation chez la plupart de nos fournisseurs. Par conséquent, nous avons appliqué une augmentation raisonnable afin de ne pas ajouter de pression supplémentaire au budget des citoyens.

Samuel Boudreault, maire de Saint-Patrice-de-Beaurivage

AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2024.

Avis public, est par les présentes donné par le soussigné, Alexandre Caron, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité :

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, à la séance ordinaire du Conseil du 16 janvier 2024, a adopté le règlement numéro 403-2023 fixant le taux de taxation et les différentes tarifications pour l'année 2024.

Ledit règlement a suivi les étapes suivantes :

- Avis de motion : 14 novembre 2023
- Dépôt du premier projet de règlement : 12 décembre 2023
- Dépôt du deuxième projet de règlement : 20 décembre 2023
- Adoption du règlement : 16 janvier 2024
- Date d'entrée en vigueur : 20 janvier 2024

L'original de ce règlement est déposé au greffe du bureau municipal, 486, rue Principale, bur.100, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site internet de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur selon la Loi.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 20^e jour de janvier 2024.



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2024.

Je, soussigné, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 20 janvier 2024 à chacun des endroits suivants : site Internet de la municipalité et à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

AVIS DE PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2023 - TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DE FRAIS RELATIF À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE

Avis public, est par les présentes donné par le soussigné, Alexandre Caron, Directeur général et greffier-trésorier de la municipalité :

Que le conseil municipal de Saint-Patrice-de-Beaurivage, à la séance ordinaire du Conseil du 16 janvier 2024, a adopté le règlement numéro 404-2023 fixant le taux de taxation spécial pour le recouvrement de frais relatifs à des travaux de construction, de réparation et d'amélioration des cours d'eau municipaux faites par la MRC de Lotbinière.

Ledit règlement a suivi les étapes suivantes :

- Avis de motion : 20 décembre 2023
- Dépôt du premier projet de règlement : 20 décembre 2023
- Adoption du règlement : 16 janvier 2024
- Date d'entrée en vigueur : 20 janvier 2024

L'original de ce règlement est déposé au greffe du bureau municipal, 486 rue Principale, bur.100, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, aux heures d'ouverture de bureau et une copie est mise sur le site internet de la municipalité pour consultation.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement.

Donné à Saint-Patrice-de-Beaurivage, ce 20^e jour de janvier 2024

CERTIFICAT DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2023

RÈGLEMENT NUMÉRO 404-2023 - TAXE SPÉCIALE POUR LE RECOUVREMENT DE FRAIS RELATIF À DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION, DE RÉPARATION ET D'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE

Je, soussigné, Alexandre Caron, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage, M.R.C. de Lotbinière, certifie sous serment d'office que j'ai publié le présent avis ci-dessus conformément à la loi en affichant, une copie le 20 janvier 2024 à chacun des endroits suivants, savoir : site Internet de la municipalité et à l'endroit prévu à cette fin au bureau municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de janvier deux mille vingt-quatre.



Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

RÈGLEMENT NUMÉRO 403-2023 FIXANT LES TAUX DE TAXE ET LES DIFFÉRENTES TARIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 988 du Code municipal, toute taxe doit être imposée par règlement ou procès-verbal, sauf dans les cas autrement fixés;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'imposer les taxes et tarifications requises pour pourvoir au paiement des dépenses de l'exercice financier 2024;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil a préparé et adopté les prévisions budgétaires pour l'année financière 2024 prévoyant des recettes égales aux dépenses qui y figurent ;

ATTENDU QUE l'adoption de ces prévisions budgétaires nécessite des modifications dans le taux de la taxe foncière, de même que dans les tarifs de compensation et autres, pour l'année financière 2024 ;

ATTENDU QUE ces dites modifications doivent être faites en application des prescriptions édictées par le Code municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été déposé le 12 décembre 2023 par Andréanne Boulanger.

ATTENDU QU'un premier projet a été déposé le 12 décembre 2023 par Andréanne Boulanger nécessitant plusieurs corrections.

IL est proposé par Andréanne Boulanger, appuyé par Patrick Lefrançois et résolu unanimement d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 403-2023.

QUE ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit. Et que le règlement sera déposé dans le livre des règlements de la Municipalité suite à son adoption.

QUE le conseil décrète et statue par le présent règlement ce qui suit :

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante.

ARTICLE 2 : DISPOSITIONS GÉNÉRALES

À moins d'indication contraire, les taxes imposées sur la valeur foncière sont sur la valeur imposable inscrite

pour chacune des unités d'évaluation apparaissant au rôle d'évaluation de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage en vigueur pour l'année financière 2024.

À moins d'indication contraire, les tarifs de compensation sont exigés du propriétaire au nom duquel l'unité d'évaluation est inscrite au rôle d'évaluation.

ARTICLE 3 : ANNÉE FINANCIÈRE

Les taux de taxes énumérés ci-après s'appliquent pour l'année financière 2024.

ARTICLE 4 : TAXE GÉNÉRALE FONCIÈRE

Le taux de la taxe générale imposée et qui sera prélevée est de 0.734\$ du 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation.

ARTICLE 5 : TAXE GÉNÉRALE SURETÉ DU QUÉBEC

La taxe foncière des services de la Sureté du Québec fixée et qui sera prélevée est de 0,0927\$ du 100\$ de l'évaluation imposable.

ARTICLE 6 : ENTRETIEN HIVERNAL DES ROUTES

La taxe foncière pour l'entretien hivernal des routes municipales fixée et qui sera prélevée est de 0,176\$ du 100\$ de l'évaluation imposable.

ARTICLE 7 : TAXE SPÉCIALE CAMIONS INCENDIE

Tel que décrété par les règlements 217-2008 (acquisition autopompe) et 388-2022 (acquisition autopompe), une taxe spéciale sera imposée à tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur. Le taux défini est de 0.0466\$ du 100\$ de la valeur portée au rôle d'évaluation.

ARTICLE 8 : TAXES SPÉCIALES À L'ÉVALUATION (RÈGL. 151, 372, 376, 389)

Tel que décrété par les règlements 151-2022 (Infra Aque-duc et égout), 372-2021 (développement résidentiel), 376-2022 (rang petit-lac) et 389-2022 (rang st-charles), une taxe spéciale sera imposée à tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité d'après leur valeur imposable telle qu'elle apparaît sur le rôle en vigueur. Le taux défini est de 0.0960\$ du 100\$ de la valeur porté au rôle d'évaluation.

ARTICLE 9 : TAXE SPÉCIALE – Règlement 150-2002 (Construction d’Aqueduc, Égout et Traitement des eaux usées)

Tel que décrété par le règlement 216-2008 (Amendement du règlement 150-2002, déjà modifié par les règlements 189-2005 et 200-2006), une taxe spéciale est chargée et sera prélevée pour défrayer 75% de l’emprunt en fonction du nombre d’unité desservie. L’unité de base est celle définie au règlement 150-2002. Le tarif compensatoire est de 727.00\$ par unité.

Une taxe spéciale est imposée et sera prélevée pour défrayer 25% de l’emprunt en fonction de l’évaluation de tous les immeubles imposables du territoire de la municipalité d’après leur valeur imposable telle qu’elle apparaît sur le rôle en vigueur. Le taux défini est de 0.0525\$ du 100\$ de la valeur portée au rôle d’évaluation.

ARTICLE 10 : TAXE SECTEUR – Règlement 182-2004 (Travaux Petit-Lac 2004)

Tel que décrété par le règlement 182-2004 (Abrogeant le règlement 180-2004), une taxe spéciale est chargée et sera prélevée pour défrayer 25% de l’emprunt en fonction de l’évaluation de tous les immeubles imposables au secteur Aqueduc et Égout. Le taux défini est de 0.0181\$ du 100\$ de la valeur porté au rôle d’évaluation.

Une taxe spéciale est imposée et sera prélevée pour défrayer 75% de l’emprunt en fonction de l’évaluation de tous les immeubles imposables qui se retrouve à l’extérieur du secteur Aqueduc et Égout, soit Rural. Le taux défini est de 0.0231\$ du 100\$ de la valeur porté au rôle d’évaluation.

ARTICLE 11 – LES TARIFS DE COMPENSATION (ENTRETIEN) POUR LES USAGERS DE L’AQUEDUC SONT FIXÉS À :

Aux fins de financer le service d’aqueduc, un tarif de compensation est chargé et sera exigé à tous les usagers du service d’aqueduc et ce, même s’il s’agit d’un bâtiment ou terrain occupé ou non. Les tarifs de compensation selon usage sont les suivants :

-Logement : 137\$ par unité de logement

-Piscine : 61\$ pour une piscine hors-terre et 90\$ pour une piscine creusée.

-Meunerie : 11 250\$

-Commerce : 122\$ par unité.*

*Le nombre d’unités par catégorie d’immeubles visés, facturé aux usagers, est déterminé par le règlement 383-2021.

Une réserve est également créée par règlement afin de pourvoir au remplacement de certains équipements reliés au système de traitement et de distribution de l’eau potable.

ARTICLE 12 - LES TARIFS DE COMPENSATION (ENTRETIEN) POUR LES USAGERS DES ÉGOUTS ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES SONT :

Aux fins de financer le service des eaux usées (égout) , un tarif de compensation est chargé et sera exigé à tous les usagers du service d’égout et ce, même s’il s’agit d’un bâtiment ou terrain occupé ou non. Les tarifs de compensation selon usage sont les suivants :

-Logement : 160\$ par unité de logement

-Meunerie : 985 \$

-Commerce : 165\$ par unité.*

*Le nombre d’unités par catégorie d’immeubles visés, facturé aux usagers, est déterminé par le règlement 383-2021.

Une réserve est également créée par règlement afin de pourvoir au remplacement de certains équipements reliés au système de traitement des eaux usées.

ARTICLE 13 - LES TARIFS DE COMPENSATION POUR L'ENLÈVEMENT ET LA DISPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES ET LA RÉCUPÉRATION SONT FIXÉS À :

Aux fins de financer le service d'enlèvement et de disposition des ordures ménagères et de la récupération, un tarif de compensation est chargé et sera exigé en fonction des catégories d'usage suivantes:*

- Logement :134 \$
- Exploitation agricole :175 \$
- Chalets 60 \$
- Conteneurs : 550 \$ le conteneur
- Meunerie : 1225 \$

- Commerce 150\$ par unité :
 - Entrepreneur, compagnie de transport et quincaillerie : 2 unités
 - Industrie transformation alimentaire : 1.75 unités
 - Service de soudure : 1.5 unité
 - Commerce vacant : 1 unité
 - Condo industriel, télécommunication : 1 unité
 - Entrepreneur en construction : 1 unité
 - Garage de réparation et débosselage : 2.75 unités
 - Casse-croute : 1.75 unité
 - Immeuble résidentiel avec commerce de service attenant : 0.25 unité
 - Immeuble résidentiel avec salon de coiffure attenant : 0.5 unité
 - Garage sans service et sans vente : 1 unité
 - Atelier d'usinage (- de 5 employés) : 1.75 unités
 - Atelier d'usinage (+ de 5 employés) : 2 unités
 - Pharmacie : 2.5 unités
 - Clinique dentaire et médicale : 1.5 unités
 - Foyer et dépanneur : 2 unités
 - Plomberie, chauffage, décoration, excavation : 2 unités

La tarification présentée est établie pour un maximum de deux (2) bacs à déchets ou de deux (2) bacs de récupération par adresse. Lorsque le

nombre de bacs à déchets ou de bacs de récupération par adresse excède deux (2), la tarification est établie à 600\$ pour chacune des catégories.

Le tarif pour ce service doit, dans tous les cas, être payé par le propriétaire. Le tarif pour ce service, pour une résidence située sur le même emplacement que la ferme, est non applicable au crédit MAPAQ.

ARTICLE 14 - LES TARIFS DE COMPENSATION EN LIEN AVEC LES FOSSES SEPTIQUES

Attendu que la MRC de Lotbinière s'occupe tout ce qui est en lien avec la vidange, le transport, le traitement et la disposition des boues de fosses septiques et que celle-ci demande une quote-part annuelle à la municipalité qui sont desservi par le service. Le coût par résidence et chalet est la suivante :

- Résidence : 113\$
- Chalet 57\$

Un tarif sera chargé pour toute vidange supplémentaire ou deuxième visite au montant de 55\$ par vidange pour une résidence ou un chalet.

ARTICLE 15 – LES TARIFS DE COMPENSATION POUR LE SERVICE DE COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES COMPREND LE COÛT DU TRANSPORT, LE TRAITEMENT ET LA DISPOSITION DE LA MATIÈRE;

Aux fins de financer le service de collecte des matières organiques, un tarif de compensation est chargé et sera exigé en fonction des catégories d'usage suivantes:*

- 1 logement, 1 bac brun : 40\$
- 2 à 5 logements, 2 bacs bruns : 80\$
- 5 logements et plus, 3 bacs bruns : 120\$
- Résidence de personnes âgées, 3 bacs bruns : 120\$
- Restaurant, casse-croute, 2 bacs bruns : 80\$

Un tarif de 4,00\$ sera ajouté au compte de taxes annuellement pour chaque logement.

ARTICLE 16 – LICENCE POUR CHIENS

Attendu que le Règlement harmonisé sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés en Lotbinière régit en ce qui a trait les licences pour chien (Annexe R) :

Le tarif pour la licence de chien : 10\$ par chien.

ARTICLE 17 – DATE DE PAIEMENT DES COMPTES DE TAXES

Le paiement des comptes de taxes annuelles dépassant 300\$ pourra être fait en 6 versements égaux soit les :

- Premier versement 14 mars 2024
- Deuxième versement 15 avril 2024
- Troisième versement 14 juin 2024
- Quatrième versement 15 août 2024
- Cinquième versement 16 septembre 2024
- Sixième versement 15 octobre 2024

ARTICLE 17.1 – PAIEMENT DE COMPTE DE TAXE COMPLÉMENTAIRE

Le paiement des comptes de taxes complémentaires émis en cours d'année à la suite d'une modification de la valeur foncière de la propriété dépassant 300.00\$ pourra être fait en 3 versements égaux selon les échéances suivantes :

- Premier versement : 30 jours après l'émission du compte
- Deuxième versement : 90 jours après l'émission du compte
- Troisième versement : 150 jours après l'émission du compte

ARTICLE 18 - LE TAUX D'INTÉRÊT POUR TOUS LES COMPTES EN ARRÉRAGES

Le taux d'intérêt dus à la municipalité sera de 12% pour l'exercice financier 2024. L'intérêt est calculé selon le montant qui est en souffrance pour le paiement du compte de taxe 2024.

ARTICLE 19 – FRAIS ADMINISTRATIFS

Des frais d'administration de 30\$ sont exigés du propriétaire concerné pour tout chèque qui nous sera retourné pour insuffisance de fonds ou pour un paiement arrêté volontairement par le propriétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

ATTESTATION

Signé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, province de Québec, ce 20 janvier 2024.

Samuel Boudreault
Maire

Alexandre Caron
Directeur général et greffier-trésorier

Avis de promulgation donné le 20 janvier 2024

CŒURS VILLAGEOIS



MEMBRES DU NOUVEAU COMITÉ TOURISTIQUE

En ordre d'apparition sur la photo

Première rangée :

- ❖ Viviane Turgeon, Marché public de St-Patrice
- ❖ Melyna Lefebvre, Porc de Beurivage

Deuxième rangée :

- ❖ Denis Toutant, directeur d'usine et employé des travaux publics à la retraite
- ❖ Géraldine Lansiaux, chargée de projet de Tourisme Cantons-de-l'Est (instigateur de la démarche Cœurs Villageois)
- ❖ Hélène Roussin, Cercle des Fermières
- ❖ Marie-Pierre Fortin, conseillère municipale
- ❖ Isabelle Toutant, agente de développement municipale
- ❖ Jade Blais, étudiante en architecture

Absents sur la photo :

- ❖ Mario Nadeau, Festival à la grange
- ❖ Amélie Allaire, Œuvre des terrains de jeux de St-Patrice
- ❖ Yollande Brousseau, Le chalet des campagnes
- ❖ Hélène Dufour, citoyenne
- ❖ Pascale Lemay, conseillère en développement touristique de la MRC de Lotbinière

Nous les remercions pour leur implication bénévole!

Vous souhaitez plus d'information? Contactez Isabelle Toutant, agente de développement, au 418-596-2362 poste 104, ou par courriel à loisirs@mun-stpatrice.com.



La municipalité a entrepris un processus de structuration de l'accueil touristique dans sa localité grâce à la démarche Cœurs Villageois en collaboration avec la MRC de Lotbinière. Ce travail ne s'effectue pas seul! Notre comité local est composé d'élus municipaux, de citoyens et de promoteurs touristiques. L'accompagnement d'une chargée de projet de Tourisme Cantons-de-l'Est (instigateur de la démarche Cœurs Villageois) et de la conseillère en développement touristique de la MRC de Lotbinière (responsable du projet) permet d'assurer l'encadrement et le bon déroulement de la démarche. Le comité se rencontre mensuellement depuis le mois d'octobre, afin d'en arriver à l'écriture d'un plan de structuration de l'accueil des visiteurs et de mise en valeur de notre noyau villageois!

SONDAGE !



Nous avons besoin de vous, citoyens et citoyennes de Saint-Patrice-de-Beurivage ! Afin de soutenir le comité dans sa prise de décision, nous aimerions avoir votre opinion sur les incontournables dans notre municipalité ayant un potentiel touristique et des actions possibles pour les mettre en lumière. Pour ce faire, nous vous invitons à remplir ce court sondage : <https://forms.office.com/r/DYpGeGYLf?origin=lprLink>

*****Parmi tous les répondants, nous ferons tirer un panier cadeau de produits provenant du Porc de Beurivage et deux accès gratuits aux Festival à la grange. Le tirage aura lieu le mardi 27 février 2024. La personne gagnante sera contactée par téléphone. (Pour les résidents de Saint-Patrice seulement) *****

FÊTE HIVERNALE PATINAGE DE LA SAINT-VALENTIN

VENDREDI LE 16 FÉVRIER DE 18H30 À 21H00 À LA PATINOIRE

MUSIQUE

CHOCOLATS
CHAUDS

DJ SUR PLACE TOUTE LA SOIRÉE

**PATINAGE LIBRE SEULEMENT
(PAS DE HOCKEY)**

GLISSADES

CASQUE OBLIGATOIRE

AMBIANCE

**GRIGNOTINES ET BREUVAGES
EN VENTE SUR PLACE**

Pickleball sous le soleil !

C'est plein d'amour pour leur activité favorite que des citoyens de Saint-Patrice ont décidé de nous partager des nouvelles du monde du pickleball !



Anna Leigh Waters et Catherine Parenteau (photo) sont les championnes en double féminin au premier jeu PPA de 2024.

Anna a 16 ans et en est à plusieurs titres de championne déjà !

Premier match professionnel de pickleball de Eugénie Bouchard à Palm Spring



Voici les 2 frères champions depuis des années Ben et Collin Johns !



Leur message à tous : Profiter de la vie, il n'est jamais trop tard pour le faire !

Ayez du plaisir dans ce que vous faites, c'est ça l'important !

IMPORTANT ! : Ils vous attendent sur les terrains de pickleball de la région dès leur retour !



Règles de vie Patinoire Saint-Prince-de-Beaurivage



Lorsque tu fréquentes la patinoire, tu dois respecter les règlements des lieux.

Ce qui veut dire que tu t'engages à suivre les règles suivantes **sous peine d'expulsion**:

01

Respect des autres,
aucune intimidation
ne sera tolérée



02

TOLÉRENCE ZÉRO pour la
consommation d'alcool,
de tabac ou de drogue



03

Aucune violence physique
ni verbale acceptée



04

Attention à votre langage,
insultes, injures



05

Aucun vol toléré que ce soit
un bien appartenant à la
municipalité ou à autrui



06

Respect du matériel dans
le local et à l'extérieur



07

Gardez les lieux propres,
jetez vos ordures dans la
poubelle



**Pour le Hockey sur
glace, il est obligatoire
de porter un casque
protecteur, un
protecteur facial
complet et un
protège-cou.**



Horaire

Lundi au vendredi
13h00 à 21h00

Samedi et dimanche
9h00 à 21h00

Journées pédagogiques
9h00 à 21h00



Hockey ou patinage

La patinoire est réservée
en tout temps pour la
pratique du hockey.

La zone de glace est
réservée en tout temps
pour le patinage.



Horaire des réservations de la patinoire

Veuillez prendre note que notre
patinoire extérieure est **réservée**
tout l'hiver aux activités
suivantes :

Lundi : 18h30 à 19h30
Ligue amicale de hockey

Samedi : 9h00 à 9h50
Cours d'initiation au patinage groupe A

Dimanche : 10h00 à 10h50
Cours d'initiation au patinage groupe B



Bo

362 #104

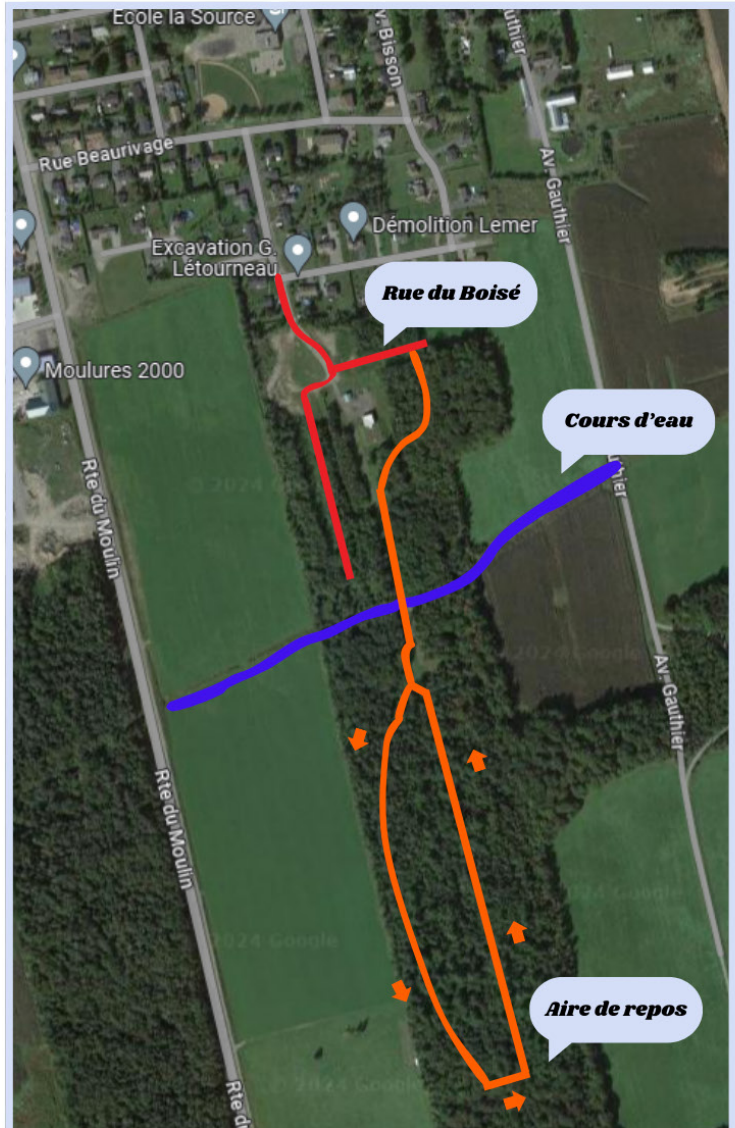
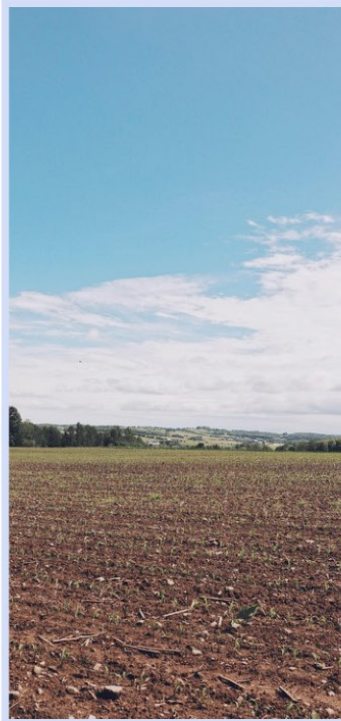
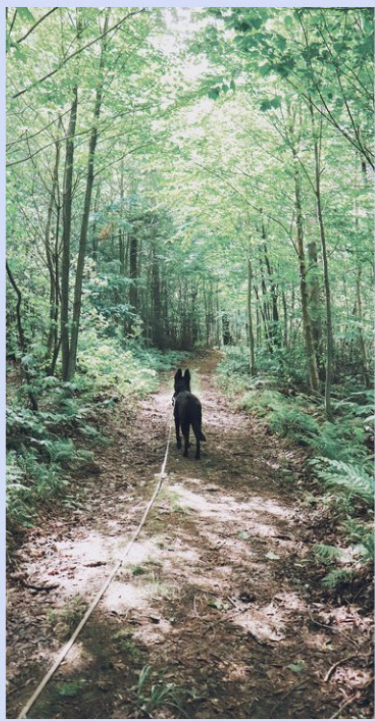
loisirs@mun-stpatrice.com

La piste de raquette est maintenant ouverte depuis quelques jours sur notre sentier balisé de 2 km aménagé avec des aires de repos.

Nous remercions Stéphane Therrien qui encore cette année assurera bénévolement l'entretien du sentier.

Il ne sera pas possible d'y pratiquer le ski de fond cet hiver, nous pourrons revenir en force l'an prochain en constituant un nouveau comité responsable.

Le sentier est accessible par la rue du Boisé



Lévis, le 9 janvier 2024 — Le Défi château de neige est de retour jusqu'au 12 mars afin de permettre aux familles de la Chaudière-Appalaches de profiter de l'hiver tout en courant la chance de remporter de fabuleux prix.

L'Unité régionale de loisir et de sport de la Chaudière-Appalaches (URLS-CA) est fière, encore cette année, de coordonner le défi, présenté dans la région par Promutuel. Le but est simple : inciter les gens à bouger dehors et à s'amuser en construisant un château de neige.

« Partout au Québec, les gens sont invités à redécouvrir les plaisirs de jouer dans la neige. La construction d'un château de neige est une façon simple et accessible de pratiquer une activité physique à l'extérieur pendant la période hivernale », mentionne l'agente de développement en loisir à l'URLS-CA, Laurence Blais.

Les classes invitées à participer

Encore une fois cette année, les élèves des écoles de la région sont fortement invités à prendre part au défi. En collaboration avec le Parc du Massif du Sud, l'une des classes participantes remportera une activité en plein air d'une journée. Des outils pédagogiques sont d'ailleurs disponibles au www.defichateaudeneige.ca afin de permettre aux enseignant.e.s d'inclure la construction de château de neige à leur programme éducatif.

« Chaque année, un plus grand nombre d'enseignants et d'intervenants en services de garde intègrent le défi à leurs activités annuelles. Ils sont des alliés essentiels dans le déploiement du programme dans la région. En participant à l'école, ils favorisent la reproduction de l'expérience par les élèves lorsqu'ils rentrent à la maison et contribuent à l'initiation à diverses activités hivernales », souligne le directeur général de l'URLS-CA, Dave Fortin.

D'autres prix à gagner

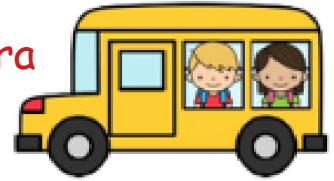
En plus des prix remis aux écoles, tous les participant.e.s courent la chance de gagner de nombreux prix de participation, tant au niveau régional que provincial. En Chaudière-Appalaches, les constructeurs pourraient notamment remporter des accès au Parc du Massif du Sud, au Parc national de Frontenac, à l'Éco-Parc des Etchemins, au Centre d'escalade le Relief ou des billets pour assister à un match des Remparts de Québec.

Pour participer, il suffit de construire un château de neige à l'endroit de votre choix, de l'immortaliser en photo et de partager celle-ci au www.defichateaudeneige.ca. Il n'est pas nécessaire de créer un chef-d'oeuvre, l'important est de jouer dehors.





**Vous êtes parent d'un enfant qui aura
4 ans au 30 septembre 2024 ?**



Une rencontre d'information au sujet de la maternelle 4 ans et au programme Passe-Partout aura lieu le 31 janvier à 19 h 00. Elle se tiendra à l'école La Source et l'enseignante de maternelle 4 ans, la responsable du volet parents de Passe-Partout ainsi que la direction seront présentes pour répondre à vos questions.

Si vous le souhaitez, il sera possible d'inscrire votre enfant à ce moment. Vous aurez besoin d'une preuve de résidence ainsi que du certificat de naissance.



Au plaisir de vous rencontrer !

Jessika Champagne
Direction

Mélanie Therrien
Enseignante

Julie Aubin
Responsable volet parents

BÉNÉVOLES *recherché.e.s*

**TU VEUX AIDER LES
PERSONNES
IMMIGRANTES DANS
LEUR APPRENTISSAGE
DU FRANÇAIS?**

**IMPLIQUE-TOI
AVEC NOUS!**

📍 268A rue Principale, Issoudun

☎ 418-728-2226

🌐 info@abclotbiniere.com



Tutorat pédagogique

Avec l'aide des professeur-e-s, vous animez des activités ponctuelles pour la mise à niveau des apprenant-e-s. Petits groupes, environ 3h, aucune activité à planifier!



Ateliers discussion

Avec l'aide d'une animatrice, vous pouvez discuter en bon québécois avec des personnes immigrantes qui veulent améliorer leur français au Québec. Durée d'environ 3h.



**ON TE DIT QUE TU ES PATIENT.E, EMPATHIQUE, ET QUE
TU EXPLIQUES BIEN LES CHOSES? ON A BESOIN DE TOI!**



**Le Club Lions de Ste-Marie offre
de produire, GRATUITEMENT,
votre déclaration d'impôt.**

**Ce service est admissible aux personnes dont
les revenus sont inférieurs à:**

- 35 000\$ pour une personne seule;
- 45 000\$ pour un couple + 2 500\$ pour chaque enfant à charge;
- 45 000\$ pour un adulte avec un enfant + 2 500\$ par personne à charge;
- revenus d'intérêt inférieur à 1 000\$.

**Salle Paul-Henri-Drouin, Centre Castel, 905
route St-Martin, Ste-Marie**

Les vendredis 8 et 15 mars 2024 de 10h00 à 11h00 et de 13h00 à 14h00

***Apportez tous vos documents* courriel : lions.sainte.marie@gmail.com**

PROCHAINE COLLECTE HIVERNALE
DES MATIÈRES ORGANIQUES

**JEUDI
22 FÉVRIER
2024**



**Collecte de gros rebuts
en tout temps**



RECYC-LAV INC.

**POUR INFORMATIONS OU POUR UNE DEMANDE DE RAMASSAGE,
COMMUNIQUEZ AVEC LOCATION DEMERS ET DUBOIS INC.**

418-881-0084

mariolamond@gmail.com

<https://recycleriesiteweb.wixsite.com/recyclerie>

**CE SERVICE SANS FRAIS VOUS EST
OFFERT PAR LA MUNICIPALITÉ !**



Grand Tournoi de 500



*Merci aux généreux donateurs qui ont contribué
au succès du tournoi de 500 tenu vendredi le
12 janvier dernier.*

*Merci aux participants et félicitations aux
gagnants !*



BIBLIOTHÈQUE FLORENCE-GUAY



470, rue du Manoir
Tél. : 418-596-2439
bibliosaintpatrice@gmail.com
Mardi et jeudi : 18 h 30 à 20 h
Samedi : 10 h à 11 h 30

Horaire régulier

La biblio est de nouveau ouverte le samedi de 10h. à 11h30

Casque de réalité virtuelle

Toujours disponible sur place pour les 13 ans et plus

Dernières acquisitions

Chez les Panet T.1 (Michel Langlois), *Oppenheimer* (A. Tucker), *Quimmik* (Michel Jean), *Les allumettières* (MP Villeneuve) et les biographies de Corneille et de Maurice Mom Boucher.

CERCLE DES FERMIÈRES



Invitation à notre Café-rencontre du 7 février

Pour toutes les intéressées que vous soyez ou non membre des Fermières, rendez-vous à la bibliothèque à 19h00.

* L'atelier qui a été annulé en janvier à cause de la mauvaise température sera enfin présenté. Claudine Lemelin nous montrera la fabrication des balles de laine pour la sècheuse et aussi la confection d'une crème naturelle pour le corps.

Invitation à l'atelier hebdomadaire de crochet

* Que vous soyez débutante ou expérimentée, on se rencontre à tous les mercredis à 19h00 à la bibliothèque pour réaliser des projets faciles et partager nos trucs. Le tout se passe dans la bonne humeur...

BEAURIVAGEOIS



Date de tombée du Beaurivageois du mois de février 2024

La date limite pour envoyer vos textes et annonces pour l'édition du *Beaurivageois* du mois de février 2024 est le lundi 19 février. L'adresse de courriel est :

beaurivageois@gmail.com

N'oubliez pas que vous pouvez recevoir votre édition du Beaurivageois en format numérique entièrement en couleur en en faisant la demande à cette même adresse de courriel.

POPOTE ROULANTE À SAINT-PATRICE

Service de livraison de repas à domicile
pour les personnes en perte d'autonomie.

Tous les lundis,
mercredis et vendredis
midis!



CONTACT :
FRANCINE CHABOT
418-596-2704



Lien Partage

FABRIQUE SAINTE-MÈRE DE JÉSUS



Église de Saint-Patrice-de-Beaurivage

Horaire des messes

Les messes sont célébrées le 2^e et 4^e dimanche du mois à 8 h 30 am. Veuillez prendre note que pour les mois de janvier et février, la messe du dimanche sera célébrée dans la sacristie.

C.V.A.

Cher(s) paroissien(e)s et citoyen(e)s de Saint-Patrice-de-Beaurivage, chaque année, à cette période, nous sollicitons votre générosité pour le maintien et l'entretien de notre église, car nous devons continuer à assumer différents frais : chauffage, électricité, entretien, assurance, administration, etc. **Notre campagne de financement annuelle C.V.A. débutera en février.**

Une paroisse vivante grâce à vous !

Remerciements

Grand MERCI à nos bénévoles Alban, Gaétane, Solange et Jacques, Marcel et Christine, Simon et Isabelle, Jean-Paul et Francine, qui encore cette année, ont participé pour la décoration de notre église et nos célébrations des fêtes.

Merci aussi à la chorale et les enfants et à vous tous pour votre participation !

**Vous êtes victime
ou témoin
de maltraitance?**

Ligne Aide Maltraitance Adultes Aînés

1 888 489-2287

Il faut en parler



Votre
gouvernement

Québec

PARLONS EAU, UN KIOSQUE DE SENSIBILISATION

Rapport d'activité 2023 - Saint-Patrice-de-Beaurivage



En 2023, le Comité de bassin de la rivière Chaudière (COBARIC) est allé à la rencontre des citoyens sur son territoire pour échanger autour de la question de l'eau. L'activité gratuite a pris la forme d'un kiosque itinérant sur la thématique de la gestion de l'eau. De la qualité de l'eau aux bandes riveraines, à l'habitat du poisson ou encore aux milieux humides, le COBARIC a un vaste éventail de sujets et de connaissances à aborder, lui permettant ainsi d'adapter son contenu aux intérêts des citoyens. Pour y arriver, des maquettes, des dépliants et une carte aimantée du territoire ont fait partie des outils de communication utilisés lors de la tenue du kiosque afin de permettre aux gens d'interagir et d'expérimenter dans une ambiance détendue.

Qu'est-ce que COBARIC ?

C'est un organisme dont la mission principale du COBARIC est d'organiser la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de la rivière Chaudière. Il faut assurer la pérennité de la ressource eau aujourd'hui comme demain, tant en quantité qu'en qualité.

Pour y arriver, le mot d'ordre est « **concertation** ». L'OBV reste donc à l'écoute de ses acteurs et partenaires pour répondre à leurs besoins et à leurs questions. Il est ainsi en mesure d'agir quand des problématiques sont soulevées sur le bassin versant dans son ensemble ou plus localement.

Pour remplir sa mission, le COBARIC doit réaliser les mandats suivants:

- Élaborer et mettre à jour périodiquement un **Plan directeur de l'eau** (PDE);
- Coordonner la mise en œuvre du PDE et en assurer le suivi;
- Initier et réaliser, lorsque nécessaire, certaines actions du PDE;
- **Informé et sensibiliser de manière continue les acteurs de l'eau et la population du bassin versant à la protection de la ressource;**
- Participer à la réalisation du plan de gestion intégrée du Saint-Laurent;
- Transmettre et développer les notions de partage et de responsabilité à l'égard de l'usage de l'eau.

LA QUALITÉ DE L'EAU

Depuis plusieurs années, le COBARIC réalise des échantillonnages d'eau dans les tributaires de la rivière Beaurivage (rivières Bras d'Henri, Noire et Filkars). Les résultats des dernières années indiquent que **la qualité de l'eau est de mauvaise à très mauvaise dans les tributaires de la Beaurivage** (ayant généralement une qualité d'eau douteuse).

Le COBARIC échantillonne également les organismes qui se développent au fond des cours d'eau (macroinvertébrés benthiques) - En 2021, à Saint-Patrice-de-Beaurivage (rivière Filkars), les résultats indiquaient **une eau de bonne qualité sur ce point**.

Chacun a un rôle à jouer quant à la qualité de l'eau. Voici quelques pistes d'actions à la portée de tous:

Utiliser des produits **sans phosphates**

Éviter d'utiliser des produits chimiques, comme les engrais, les pesticides, etc.

Entretien d'une bande riveraine, puisque les arbres, les arbustes et les végétaux permettent de retenir les sols et de filtrer les nutriments dans l'eau avant que celle-ci rejoigne les cours d'eau

Vérifier la conformité de ses installations septiques et champs d'épuration, et corriger la situation au besoin

Gérer ses déchets de façon à éviter qu'ils ne se retrouvent dans la nature.

Déchets/déversement dans la rivière

Il appartient à tous et chacun, citoyens comme entreprises, de s'impliquer dans l'amélioration de la qualité de leurs cours d'eau, en luttant contre la présence de déchets par exemple. La prévention reste le meilleur moyen pour éviter la présence de déchets dans les cours d'eau ou sur leurs berges.

Il peut être positif d'impliquer tout le monde dans le nettoyage et le maintien de leur environnement afin que tous aient conscience des impacts de leurs actions.

L'organisation de corvées de nettoyage permet ainsi d'impliquer tout le monde tout en retirant les déchets présents. Par exemple, le COBARIC a plusieurs fois organisé des corvées de nettoyage des berges de la rivière Chaudière, mobilisant plusieurs dizaines de bénévoles et permettant de retirer près de 2 tonnes de déchets au total.



Le ramassage de déchets dans un cours d'eau ou en bordure de celui-ci **présente toutefois des risques** que les personnes doivent considérer avant d'agir (risques de chute, noyade, contamination, etc.).

Parfois, il vaut mieux laisser certains déchets présents depuis longtemps à leur place plutôt que de les retirer. En effet, cette action pourrait **remettre en suspension des sédiments**, affectant ainsi la qualité de l'eau ainsi que des habitats propices pour la faune aquatique.

Si vous constatez une situation préoccupante ou que vous souhaitez soulever une infraction, veuillez **communiquer avec votre municipalité ou le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs**.

Pêche

Plusieurs citoyens ont indiqué avoir un intérêt pour la pêche, mais pas nécessairement sur la rivière Beaurivage ou même la rivière Chaudière. Ils savent que la rivière a été ensemencée lors de la Fête de la pêche de juin dernier, mais sans plus. Certains ont remarqué l'absence de poissons par rapport à leur enfance, par exemple.

La pêche est possible sur la rivière Beaurivage comme la rivière Chaudière. Toutefois, il est nécessaire de respecter les règlements liés à la **zone de pêche (zone7)** disponibles sur le site web du gouvernement du Québec: <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/activites-sportives-et-de-plein-air/peche-sportive/zones-periodes/zones-de-peche/zone-7>.



Bien que l'eau soit un bien commun, il est important de **respecter** les propriétés privées concernant l'accès et les déplacements sur les rives des cours d'eau.

L'érosion des berges et la sédimentation qui en découle ont un impact sur l'habitat du poisson, **d'où l'importance de bandes riveraines** en santé, entre autres.



*Photo de pêcheurs à Saint-Patrice-de-Beaurivage, 28 avril 2023

Programmation

Pour personnes atteintes de cancer

HIVER 2024



Suivi individuel

Informations et références

*L'intervenante peut se rendre à domicile



Atelier Belle et bien dans sa peau

25 avril, 13h30



Transport de dernier recours

pour rendez-vous oncologiques (35\$)



Massothérapie (15\$)



Yoga

Les lundis, dès le 22 jan. 13h30 à 14h45



Brunch-conférence

4 fév. 10h30 à 12h

« Transformer un cancer en cadeau: agir et innover dans l'adversité »

Par Sophie Reis, autrice du livre Un cancer en cadeau



Café-rencontre

Lundi 22 jan, 11 mars, 29 avril. à 15h00

Pour informations et inscriptions:

581-576-3599

intervenant@presencelotbiniere.com

www.presencelotbiniere.com

Frigos et garde-mangers communautaires

Des frigos communautaires ainsi que des garde-mangers sont disponibles dans plusieurs municipalités de la MRC de Lotbinière et accessibles à la population. Vous pouvez les retrouver notamment à Saint-Apollinaire, Saint-Gilles, Saint-Flavien/Laurier-Station. Prenez note que le frigo situé à Saint-Antoine-de-Tilly sera non fonctionnel pour la saison hivernale et qu'il sera relocalisé dès le printemps. Pour la saison hivernale, les frigos seront en mode congélateur.

De nouveaux frigos communautaires et garde-mangers seront bientôt disponibles! Ceux-ci seront situés dans les municipalités de Joly, Val-Alain ainsi que Saint-Agapit. Nous vous tiendrons informé lors des inaugurations. Restez à l'affût!

Vous pouvez toujours consulter la page Facebook des Frigos communautaires dans la MRC de Lotbinière ainsi que celle d'Aide alimentaire Lotbinière pour y retrouver la carte interactive des emplacements des frigos. Nous invitons les citoyens à partager leur don alimentaire sur la page Facebook!



1000, rang Saint-Joseph, local 101
Saint-Flavien (Québec) G0S 2M0
418-728-4201



SITE INTERNET



DEVENIR BÉNÉVOLE



FAIRE UN DON



Conférence

Pour maîtriser Accès D sur le bout des doigts

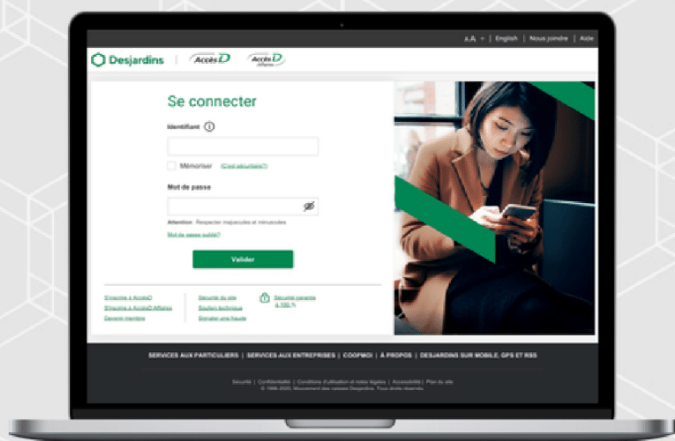
Mercredi 28 février à 13 h 30

Bibliothèque Florence-Guay - Saint-Patrice-de-Beaurivage

Nous vous invitons à une conférence qui vous permettra de vous familiariser avec nos outils numériques.

Inscription : loisirs@mun-stpatrice.com ou
418 596-2362 #104

Bienvenue!

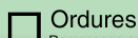


Séances ordinaires
du conseil municipal
de Saint-Patrice-de-Beaurivage
Début des séances : 19h30
 Séance du conseil

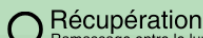
Cueillette : ordures / récupération / matières organiques

COLLECTE DE GROS REBUTS La Recyc-lerie • 418 881-0084

mariolamond@gmail.com • <https://recycleriesiteweb.wixsite.com/recyclerie>



Ordures
Ramassage entre le lundi et le mardi midi
aux 2 semaines



Récupération
Ramassage entre le lundi et le mardi midi
aux 2 semaines



Matières organiques
Ramassage tout les jeudis

Janvier

D	L	M	M	J	V	S
	1	2	③	4	5	6
7	⑧	9	10	11	12	13
14	⑮	⑮	17	18	19	20
21	⑮	23	24	25	26	27
28	⑮	30	31			

Février

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	⑤	6	7	8	9	10
11	⑫	⑬	14	15	16	17
18	⑮	20	21	⑮	23	24
25	⑮	27	28	29		

Mars

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	④	5	6	7	8	9
10	⑪	⑫	13	14	15	16
17	⑮	19	20	21	22	23
24	⑮	26	27	28	29	30
31						

Avril

D	L	M	M	J	V	S
	①	2	3	④	5	6
7	⑧	⑨	10	⑪	12	13
14	⑮	16	17	⑮	19	20
21	⑮	23	24	⑮	26	27
28	⑮	30				

Mai

D	L	M	M	J	V	S
				1	②	3
5	⑥	7	8	⑨	10	11
12	⑮	⑮	15	⑮	17	18
19	⑮	21	22	⑮	24	25
26	⑮	28	29	⑮	31	

Juin

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	③	4	5	⑥	7	8
9	⑮	⑮	12	⑮	14	15
16	⑮	18	19	⑮	21	22
23	⑮	25	26	⑮	28	29
30						

Juillet

D	L	M	M	J	V	S
	①	2	3	④	5	6
7	⑧	⑨	10	⑪	12	13
14	⑮	16	17	⑮	19	20
21	⑮	23	24	⑮	26	27
28	⑮	30	31			

Août

D	L	M	M	J	V	S
				①	2	3
4	⑤	6	7	⑧	9	10
11	⑫	13	14	⑮	16	17
18	⑮	⑮	21	⑮	23	24
25	⑮	27	28	⑮	30	31

Septembre

D	L	M	M	J	V	S
1	②	3	4	⑤	6	7
8	⑨	⑮	11	⑮	13	14
15	⑮	17	18	⑮	20	21
22	⑮	24	25	⑮	27	28
29	⑮					

Octobre

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	③	4	5
6	⑦	⑧	9	⑮	11	12
13	⑮	15	16	⑮	18	19
20	⑮	22	23	⑮	25	26
27	⑮	29	30	⑮		

Novembre

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	④	5	6	⑦	8	9
10	⑮	⑮	13	14	15	16
17	⑮	19	20	21	22	23
24	⑮	26	27	28	29	30

Décembre

D	L	M	M	J	V	S
1	②	3	4	5	6	7
8	⑨	⑮	11	12	13	14
15	⑮	17	18	19	20	21
22	⑮	24	25	26	27	28
29	⑮	31				

Municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage

486, rue Principale, bureau 100, Saint-Patrice-de-Beaurivage (Québec), G0S 1B0

Téléphone : 418-596-2362 / Télécopieur : 418-596-2430 / Courriel : administration@mun-stpatrice.com

www.ville-saint-patrice-de-beaurivage.qc.ca

Sleigh ride

SAMEDI
10 février 2024

Chansonnier
Feu & Bar

Sentiers aux flambeaux

Départ de jour à 13h00

Départ de soir à 18h00



*Venez
vous amuser!*



164, rang St-David
St-Patrice-de-Beaurivage
418 655-9377



Adultes: 15\$ • Enfants: 7,50\$